



# Conseil de Communauté

## Délibération n°1472018

Jeudi 15 novembre 2018 – 18h30

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le quinze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Antoine Roux de Lunel-Viel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

**Présents :** MM. Alain ROUS, Claude ARNAUD, Mme Annabelle DALLE, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Nancy LEMAIRE, Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, Isabelle BUFFET, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, MM. Norbert TINEL, Jérôme PIETRERA, Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Francis PRATX représenté par Alain ROUS, M. Laurent RICARD représenté par Richard PITAVAL, M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Paulette GOUGEON représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Danièle RAZIGADE, Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Francine BLANC, M. Stéphane ALIBERT représenté par Annabelle DALLE, M. Claude CHABERT représenté par Julia PLANE, M. Philippe MOISSONNIER représenté par Robert PISTILLI, Mme Bernadette VIGNON représentée par Jean-Paul ROGER et Mme Cécile MACAIGNE représenté par Maryvonne SABATIER.

**Absents excusés :** MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Mme Frédérique DOMERGUE, M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON.

**Secrétaire de séance :** M. Jean CHARPENTIER

---

### Objet : Tarifs des séjours intercommunaux - Môm'en'séjours 2019

**Madame Martine Dubayle Calbano, vice-présidente déléguée à la solidarité territoriale,** rappelle que dans le cadre de ses activités « enfance », la communauté de communes organise 2 séjours d'une durée de 7 jours et 6 nuits au centre d'hébergement de Montagne UDSIS (Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social – CG66) Route du Pla Del Mir, 66210 Les Angles.

#### Descriptif du lieu d'accueil

Dans les Pyrénées orientales, le chalet situé au cœur du domaine en fait un hébergement idéalement placé aux pieds des pistes en hiver.

L'hébergement propose :

- ⊕ 1 salle de repos avec cheminée,
- ⊕ 1 salle de ping-pong et 3 salles d'activités libres,
- ⊕ 1 salle télé-vidéo avec grand écran et karaoké

#### Age des enfants visés et programme :

Pour les deux offres portées par Môm'en'séjours et suite aux retours d'expérience, il est proposé d'adapter l'âge des enfants au regard de la nature des activités proposées :

1<sup>er</sup> séjour « Hiver, Ski » du lundi 25 février au dimanche 03 mars 2019, pour 36 enfants

- ⇒ Enfants à partir de 7 ans révolus
- ⇒ Luge, raquettes

Une journée au parc animalier du secteur  
 Ski alpin avec l'école de Ski, en demi-journée, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
 Ski libre encadré par les animateurs (skieurs confirmés) en demi-journée

2<sup>ème</sup> séjour « Eté, Multi Activités » du lundi 15 juillet au dimanche 21 juillet 2019, pour 36 enfants

- ⇒ Enfants à partir de 6 ans ayant terminé leur année de CP
- ⇒ Randonnée pédestre à destination des bains chauds  
 Water jump, escalade, course d'orientation et tir à l'arc  
 Une journée à la ferme (brebis, cochons, vaches, ânes...), les enfants participent à la vie du fermier

Propositions des tarifs par séjour :

Tranches Quotient Familial	Séjour SKI		Séjour MULTI ACTIVITE	
	Tarifs	Taux à charge des familles	Tarifs	Taux à charge des familles
T1(*)	349 €	55%	319 €	56%
T2(*)	379 €	60%	339 €	60%
T3	409 €	65%	359 €	63%
T4	449 €	71%	389 €	69%
T5	499 €	79%	399 €	70%
Hors territoire	633 €	100%	567 €	100%
<b>PREVISIONS</b>	<b>Séjour SKI</b>		<b>Séjour MULTI ACTIVITE</b>	
Recettes familles	15 620 €		13 184 €	
<b>Solde à charge CCPL</b>	<b>7 172 €</b>		<b>6 870 €</b>	

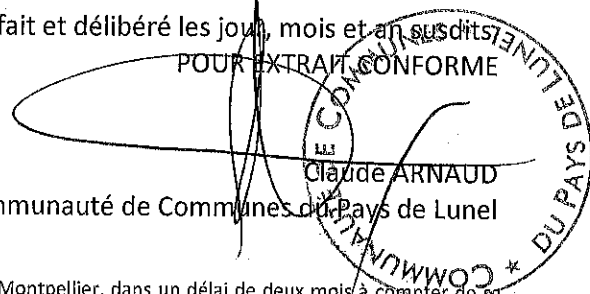
(\*) tranches où peuvent se retrouver les bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **madame la vice-présidente** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :  
**APPROUVE** l'organisation des séjours sus mentionnés pour l'année 2019,  
**APPROUVE** les tarifs proposés pour les séjours intercommunaux susmentionnés,  
**DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2019, aux articles et chapitres prévus à cet effet,  
**AUTORISE** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
 Après envoi en Préfecture le 29/11/19  
 Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 POUR EXTRAIT CONFORME  
 Claude ARNAUD  
 Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
 152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
 152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex